

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
30/06/88

Origine :
PAT

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

PAT n° 1277/88

Plan de classement :

26102					
-------	--	--	--	--	--

Objet :

ACTIONS DE PREVENTION A METTRE EN OEUVRE DANS L'INDUSTRIE CHIMIQUE.

Les Directeurs des CRAM et des CGSS sont invités à diffuser auprès des entreprises concernées de leur circonscription, la note technique relative aux actions de prévention dans l'industrie chimique, approuvée par le Comité Technique National des Industries Chimiques lors de sa réunion du 10 juin 1988.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

30/06/1988

Origine :
PAT

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

N/Réf. : PAT N° 1277/88

Objet : Diffusion d'une note technique.

Lors de sa réunion du 10 juin 1988, le Comité Technique National des Industries Chimiques a adopté la note technique ci-jointe, relative aux actions de prévention dans l'industrie chimique.

Conformément à la demande du Comité, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir diffuser cette note auprès des entreprises concernées de vos circonscriptions.

D'autre part, j'ai demandé à l'Institut National de Recherche et de Sécurité de publier cette note dans la revue "Travail et Sécurité" et de l'éditer sous forme de tirés à part.

Vous voudrez bien faire connaître à cet organisme le nombre de tirés à part qui vous seront nécessaires pour assurer la diffusion de cette note.

Pour le Directeur
le Responsable de la Division
Prévention des AT-MP

P. ZIMBERLIN

PJ : 1

ACTIONS DE PREVENTION
DANS L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Note technique adoptée par le Comité Technique National des Industries Chimiques le 1er juin 1988.

INTRODUCTION

La sécurité dans l'industrie chimique implique que soit préservée l'intégrité physique et mentale de chaque salarié, quelle que soit son activité professionnelle. Ceci sous-entend que les installations fonctionnent sans présenter de risques connus pour le personnel de l'entreprise, pour les intervenants extérieurs et pour l'environnement.

Cette recherche de l'élimination des risques connus et révélés, soit par l'usage, soit par l'évolution des connaissances, nécessite l'élaboration d'une politique de prévention.

Pour que la sécurité soit assurée, il est nécessaire de réunir plusieurs conditions :

- du personnel qualifié en nombre suffisant, formé et sensibilisé en matière de sécurité et dont les connaissances sont maintenues à jour,
- des matériels adéquats en bon état de fonctionnement,
- des procédures de fonctionnement étudiées en tenant compte de la sécurité, révisées chaque fois que nécessaire et scrupuleusement appliquées.

La recherche et la prévision des risques sont initiées dès la conception des installations. Les mesures de prévention qui en découlent doivent être constamment vérifiées et mises à jour à chaque modification, fut-elle mineure, du procédé ou des installations et compte tenu de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques.

L'application des procédures étant susceptibles de dériver, elle doit être régulièrement contrôlée. Les dérives peuvent être involontaires, mais aussi liées à l'évolution des techniques, ce qui doit alors entraîner une mise à jour des connaissances du personnel.

Certains accidents se produisent, non pas par absence de prévision ou de procédure, mais par le fait que les procédures sont inadaptées, non réadaptées, non connues ou non suivies, souvent en raison de facteurs perturbants, ou en raison de dérives des procédés par rapport à la phase initiale.

C'est pourquoi, il est primordial que la sécurité soit intégrée dans le travail quotidien et que l'entreprise s'organise pour en assurer la gestion.

I - LE SOUCI DE SECURITE

Si la responsabilité de la sécurité incombe à la hiérarchie dont la direction est le plus haut niveau, le souci de la prévention implique tous les acteurs de l'entreprise.

Le chef d'établissement, avec toute la hiérarchie, doit considérer la promotion de la sécurité et l'amélioration des conditions de travail comme une partie essentielle de ses tâches, ce qui suppose l'élaboration d'une politique et le développement d'un état d'esprit de sécurité. Il est assisté dans cette action, pour les établissements de 50 salariés au moins, par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. De plus, suivant la taille de l'établissement et en fonction des risques, il peut être secondé par une personne seule ou une équipe chargée de la fonction sécurité.

La sécurité est partie intégrante des diverses disciplines pratiquées dans l'entreprise, cependant chacun n'étant pas toujours apte à assurer seul sa propre sécurité et celle des autres en raison de la complexité des installations, du manque de connaissance pour maîtriser tous les facteurs, etc..., il est nécessaire qu'une personne qui peut être le chef d'établissement lui-même, ou un groupe s'assure de l'application et du suivi d'une politique de prévention dont le chef d'établissement doit être l'initiateur. Cette démarche facilite l'intégration de la sécurité dans l'ensemble des pratiques quotidiennes.

Cette personne ou ce groupe a un rôle d'animation, d'information, de formation, de conseil, de coordination et d'inspection. La diminution des risques ne s'obtenant pas que par la contrainte, il devra faire évoluer les raisonnements et les comportements dans le sens d'une meilleure sécurité.

L'impulsion des actions incombe à la hiérarchie ; pour que ces actions aient lieu, il faut que l'ensemble du personnel de l'entreprise soit convaincu du bien fondé des objectifs définis.

II - LES FACTEURS DE RISQUE SUR LESQUELS DOIT PORTER L'ACTION SECURITE

Dans l'entreprise, des hommes utilisent des machines (éléments d'installation, appareils...) et des produits avec des procédés particuliers, dans un certain environnement (au sens de tout ce qui entoure le poste de travail : hommes, machines,... y compris ambiances physiques et chimiques).

Tous ces facteurs ont une influence plus ou moins grande sur la sécurité de l'ensemble, de manière isolée ou conjuguée.

Ainsi, les actions devront porter sur tous ces facteurs en prenant en compte leurs influences réciproques.

Deux conditions essentielles doivent être remplies pour assurer la sécurité :

- premièrement, que l'ensemble des facteurs soient sûrs, par eux-mêmes,
- deuxièmement, qu'ils le restent en toutes circonstances.

Les machines doivent être sûres de construction, c'est-à-dire conçues et réalisées en respectant les règles de l'art englobant la sécurité et la réglementation, leur choix judicieux ayant été fait en fonction de l'usage prévu et des produits qu'elles traitent.

Les machines et appareils divers utilisés doivent également être sûrs d'utilisation par une implantation correcte en respectant les règles de l'art et de l'ergonomie.

Les produits sont les matières et matériaux mis en oeuvre soit au cours de la fabrication, soit pour d'autres usages particuliers (entretien par exemple). Ils ont des caractéristiques intrinsèques dont il faudra tenir compte dans les méthodes d'emploi ou leur substituer d'autres produits présentant moins de dangers.

En fonction des risques potentiels liés à la mise en oeuvre de ces produits, il sera choisi des méthodes qui mettent les hommes à l'abri de leur "contact", (protection collective : travail en vase clos, travail sous aspiration des poussières, des gaz,... et quand cela s'avère nécessaire, protection individuelle...).

Les dérives éventuelles sur ces deux premiers points (machines et produits) seront prévenues par une maintenance appropriée du matériel (entretien préventif, réparation) et un suivi de la qualité des produits.

Il faut s'efforcer de choisir le procédé le plus stable et le plus fiable possible.

Les mises en application des procédés seront étudiées dès le stade de la conception pour rechercher les défaillances possibles et les conséquences que cela peut entraîner. Des remèdes ou des parades seront alors prévus. C'est l'analyse des risques qui doit être un préalable à toute mise en route d'un nouveau procédé, ou de toute modification. Il est important que le personnel soit associé à cette étude le plus tôt possible et au fur et à mesure de son déroulement. Cette étude peut entraîner des modifications, non seulement du procédé, mais aussi portant sur les machines ou les produits.

Les procédés, une fois étudiés et établis, donnent lieu à l'établissement de procédures opératoires compréhensibles et non ambiguës. Il est souhaitable que le personnel soit associé à leur rédaction.

Les opérateurs sont informés de la nécessité de ces procédures dont le respect est impératif, ils sont formés à leur mise en oeuvre et leurs connaissances sont mises à jour à chaque modification.

L'environnement du poste de travail est un facteur important pour la sécurité, il intervient à plusieurs titres :

Il peut avoir une influence sur le fonctionnement des machines, les caractéristiques des produits, le déroulement des procédés mais peut-être plus encore sur le comportement de l'homme.

Les dérives occasionnelles, du fait de l'homme, peuvent provenir de son comportement influencé par de multiples causes qui lui sont propres :

- la méconnaissance de la tâche qu'il a à accomplir,
- le manque de compréhension des consignes qu'il a reçues,
- le non-respect des procédures et des consignes,
- l'intérêt qu'il porte à son travail,
- l'état physique au moment de l'accomplissement du travail (aptitude générale, fatigue, maladie...),
- l'état psychique (distraction, stress, nervosité...)
- ...

ainsi que par des perturbations qui peuvent provenir de son environnement de travail :

- les conditions matérielles d'ambiance (bruit, température, éclairage...),
- la conception du poste de travail,
- l'importance des tâches et la facilité ou la difficulté à les accomplir en toutes circonstances,
- l'adéquation des effectifs nécessaires,
- l'organisation du travail,
- mauvaise ambiance générale relationnelle (manque d'estime, manque de participation aux actions de prévention...),
- ...

L'action, en matière de sécurité de l'homme, doit donc être d'éliminer les causes et perturbations énumérées ci-dessus, de créer un environnement favorable à l'accomplissement de la tâche dans de bonnes conditions.

Ceci est favorisé par une volonté de communication réciproque qui permet notamment, de bien former et de bien faire comprendre le pourquoi des actes demandés.

III - LES PARTIES CONCERNEES INTERNES ET EXTERNES A L'ENTREPRISE

Pour l'étude des problèmes de sécurité, des rapports constants doivent être entretenus avec différents services ou personnes dont c'est l'une des fonctions.

Chacun des services a un rôle à jouer dans la résolution des problèmes de sécurité de son propre secteur d'activité, par la connaissance qu'il en a, ainsi que des autres secteurs en fonction des relations qui existent d'un service à l'autre (connaissance des produits, ou machines utilisées par les autres).

1) - à l'intérieur de l'entreprise :

- la Direction qui a le pouvoir de décision,
- la hiérarchie,
- la personne ou le groupe chargé de la fonction sécurité,
- le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, quand il existe, (ou les délégués du personnel) qui a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés (y compris ceux mis à disposition) ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail,
- le Médecin du Travail,

2) - à l'extérieur de l'entreprise :

- le Service de Prévention de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie,
- l'Inspection du Travail,
- les Directions Régionale et Départementale du Travail et de l'Emploi,
- les organismes de prévention (INRS...);
- etc...

IV - CONCLUSION

La sécurité n'est pas une discipline que l'on peut surajouter aux autres disciplines exercées dans l'entreprise ; elle doit être intégrée dans la multitude des tâches accomplies ; elle doit faire partie d'une manière de penser et d'agir et impliquer tous les hommes quelle que soit leur fonction.

Elle relève d'une multidisciplinarité pour laquelle il est nécessaire d'avoir un animateur, destiné à créer le contexte et à faire utiliser le savoir de tous les individus.

Même si la sécurité reste de la responsabilité du Chef d'établissement, chacun doit être convaincu que le travail en toute sécurité est nécessaire pour tous, autant d'un point de vue humain que d'un point de vue économique.